



Union
syndicale
Solidaires 80

Communiqué intersyndical

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : IL FAUT PROTÉGER LES TRAVAILLEUSES !

*Chaque année, 220 000 femmes sont toujours victimes de violences conjugales.
1 femme meurt tous les deux jours, encore en 2020, sous les coups de son (ex-)conjoint.
1 femme sur 3 se déclare être ou avoir été victime de harcèlement sexuel au travail.*

Avec le confinement, **les violences conjugales et intrafamiliales ont augmenté de plus de 30%** et la précarisation des parcours de vie sur fond de crise sanitaire n'est pas de bon augure pour la suite.

La **mise en sécurité économique des femmes**, qui plus est victimes de violences, est une **condition indispensable de leur protection et de leur émancipation**. La lutte contre les violences faites aux femmes est largement dépendante des conditions de travail. De réelles mesures doivent être imposées en entreprise et dans les administrations pour prévenir les violences et protéger les victimes :

- **interdiction des licenciements ou ruptures de contrats pour toutes les victimes** de violences conjugales ;
- **ouverture de droits à des congés payés** spécifiques aux victimes pour effectuer leurs démarches, **à une mobilité géographique** ou fonctionnelle choisie, et **à des aménagements d'horaires** ou de poste ;
- **prise en charge médico-sociale et psychologique des victimes sans frais**, financée par l'employeur dès lors que les violences sont en lien avec le travail ;
- **dotation de moyens aux représentant-es du personnel pour accompagner les victimes**, en créant des droits et moyens spécifiques pour les référent-es violences et en élargissant les prérogatives des conseiller-es de salarié-es ;
- déploiement systématique de **dispositifs de signalement dans l'entreprise**, d'une **sensibilisation annuelle** de tou-ttes les salarié-es et d'une **formation** pour tou-ttes les manager-ses et RH ;
- **intégration des violences sexistes et sexuelles et des violences conjugales, dans le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER)**, et dotation de moyens aux Direccte pour sanctionner les employeurs qui ne l'auront pas fait ;
- obligation, dans les branches et les entreprises, de **négociations sur des mesures de prévention des violences et de protection des victimes**, intégrant les violences intrafamiliales ;
- allocation de **moyens de financement ambitieux pour appliquer les accords égalité sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles**, dans la fonction publique ou comme dans le privé ;
- **régularisation de toutes les travailleuses sans-papiers**, et protection de ces dernières contre les violences sexistes et sexuelles.

L'ensemble de ces mesures découlent de la **convention 190 de l'OIT sur les violences et le harcèlement que la France, malgré ses engagements, n'a toujours pas signée**. Le confinement et l'explosion des violences domestiques imposent de les mettre en place sans délais !

Avec la généralisation du télétravail qui plus est, la responsabilité de l'employeur est directement mise en cause car il doit garantir la santé et la sécurité de ses salarié-es durant leur temps de travail.

Plus largement par ailleurs, le panel de mesures portées par **le Grenelle contre les violences faites aux femmes de 2019 apparaît largement comme une « poudre de perlimpinpin »** face à des dotations en baisse constante depuis 20 ans : ce n'est pas un simple Grenelle et quelques places d'hébergements en plus qui suffisent pour lutter efficacement contre les violences sexistes et sexuelles en France, la lutte contre les violences faites aux femmes nécessite des moyens !

Pour permettre à l'ensemble des femmes d'être en sécurité et indépendante, 1 milliard d'euros est estimé nécessaire : afin de mettre en place l'éducation non sexiste dès les petites classes, d'organiser de vraies campagnes et politiques de lutte contre les féminicides, le harcèlement sexuel au travail, et financer toutes les associations féministes.

Ce 25 novembre n'est qu'une première étape : en nous unissant dès à présent, **préparerons un 8 mars de lutte, toutes ensemble en grève des femmes, pour dire stop à la maltraitance, à la violence, à la pauvreté, aux inégalités !**